

ACCOMPAGNEMENT MUTUALISÉ

FONDS EUROPÉENS S'organiser pour financer sa structure

ACCOMPAGNEMENT MUTUALISÉ

FONDS EUROPEENS : S'ORGANISER POUR FINANCER SA STRUCTURE

Vous vous demandez si votre structure pourrait bénéficier d'une subvention européenne et y voyez une opportunité, mais vous entendez que c'est compliqué, très contraignant...

Ainsi, vous aimeriez être :

- informés sur les fonds européens existants et leurs raisons d'être,
 - rassurés sur le fait que vous puissiez y prétendre, tout en étant prévenus des exigences à respecter,
 - formés sur ce qu'il faudra mettre en place dans le cadre d'une demande auprès d'un fonds européen,
 - accompagnés dans la bonne mise en œuvre des contraintes liées à l'attribution d'une subvention européenne,
- et... le cas échéant, coachés dans le dépôt de votre 1^{ère} demande de subvention à l'Union européenne.

Vous êtes une association ou une coopérative de l'Ain et employez plusieurs salariés ?

Un.e expert.e des fonds européens vous accompagne :

- **en collectif** pour apprendre et échanger entre pairs (3 à 8 structures)
- **dans votre structure** pour aider à mettre en place un financement européen (si vous y êtes éligible).

Après une réunion d'information, l'accompagnement permettra aux structures finalement éligibles d'identifier le fonds européen vers lequel chacune pourra se tourner et calibrer sa demande de subvention européenne, tout en mettant sur pied les moyens nécessaires pour suivre et réaliser cette aide financière correctement.

1er axe de travail : les fonds européens : comment ça fonctionne ?

But : découvrir les fonds existants et leur gestion

Résultats attendus :

Collectivement :

- quels sont les fonds accessibles ? les fonds permanents : FSE+, LEADER, FEDER, LIFE... Que financent-ils et pour qui sont-ils ? les appels à projets : comment identifier ceux qui me concernent et mettre en place une veille pour ne pas “rater le coche” ?
- le plus connu ERASMUS+ ne sert pas qu’aux étudiants ! Comment les pros peuvent s’en emparer ?
- comprendre le fonctionnement et les acteurs de gestion (OI, CSF, niveaux local / régional / national...)

Pour chaque structure :

- choisir le fonds ou l’appel à projets auprès duquel elle compte déposer 1 demande

2ème axe de travail : contraintes liées à l’attribution d’1 subvention européenne

Buts : connaître les conditions pour prétendre à accéder à 1 fonds européen, afin d’anticiper l’organisation interne correspondante

Résultats attendus :

Collectivement :

- quelles sont ces contraintes ? (co-financement, justifications, archivage pendant 10 ans, trésorerie, comm’...),
- comment y faire face ? (organisation RH, responsabilités, procédures, modèles... financements de trésorerie... etc...)

Pour chaque structure :

- réflexion sur ces capacités réelles à répondre aux contraintes,
- adaptations nécessaires qui devront être prises pour ne pas mettre la structure en danger.

3ème axe de travail : ma 1ère demande de financement européen

Buts : préparer concrètement le dépôt d’1 demande

Résultats attendus :

Collectivement :

- se (re)dire ce qu’est le cycle de projet et les notions idoines sur lesquelles l’U.E. s’appuient (démarche projet, cadre logique...)
- savoir les différents éléments qui constituent 1 demande (indicateurs, principes généraux, justificatifs de réalisation, des temps de travail... etc...)

Pour chacune des structures :

- prévoir les éléments incontournables pour déposer sa 1ère demande
- adapter son projet, le suivi de ses activités aux contraintes liées à un financement européen
- rédiger le dossier et toutes ses composantes en faisant attention aux points de vigilance.

Déroulement :

- 1- Réunion d'information
- 2- Atelier(s) en groupe ou sous-groupes
- 3- Accompagnements individualisés

Chaque structure franchira les étapes 1, puis 2, selon validation de son éligibilité aux fonds européens.

Calendrier & lieu pour les rencontres en collectif:

Réunion d'information prévue le mardi 12 mai 2026, en visio-conférence, de 18h à 20h.

Les dates suivantes seront programmées en concertation avec les structures accompagnées éligibles et volontaires pour les ateliers de l'étape 2 ; ceux-ci se dérouleront à la MCC à Bourg-en-Bresse.

L'accompagnement collectif se déroulera sur 4 à 6 demi-journées, de juin à début septembre 2026.

Accompagnements individualisés :

Chaque structure bénéficiera d'un temps spécifique, pour ses membres, avec le consultant-expert.

Cet accompagnement se déroulera sur 1 à 3 demi-journées dans chaque structure, aux dates qui lui conviendront, plutôt sur l'automne 2026.

Renseignements : Emmanuel HYVERNAT, dla01@aglca.asso.fr, 04 74 23 29 43, www.aglca.asso.fr

Candidatures/Inscriptions : remplir le formulaire de candidature préalable à toute inscription :

<https://www.aglca.asso.fr/Fonds-Social-Europeen>, et l'adresser à Emmanuel HYVERNAT, dla01@aglca.asso.fr

Date limite d'inscription à la réunion d'information en distanciel : jeudi 7 mai 2026.

A partir de cette réunion, chaque structure déterminera si elle est volontaire pour suivre la suite du processus d'accompagnement collectif ; 2 personnes par structure devront être mobilisées.

Accompagnement gratuit, avec le soutien de :

Fonds Social Européen (FSE+), Ministère de l'Emploi et du Travail, Banque des territoires, Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, Grand Bourg Agglomération